



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : risques naturels

Question écrite n° 11550

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande a M le ministre des departements et territoires d'outre-mer s'il est dans son intention de déposer un projet de loi qui prenne en compte de maniere prioritaire la prevention des risques majeurs dans les DOM-TOM Il lui demande notamment s'il compte proposer l'extension aux DOM des dispositions de la loi no 82-600 du 13 juillet 1982.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que l'engagement en a ete pris par le ministre des departements et territoires d'outre-mer sur la demande exprimee par les elus du departement de la Reunion, lors de la visite qu'il a effectuee dans l'ile au lendemain du cyclone Firinga, ce departement ministeriel vient de mettre a l'etude le probleme de legislation et de reglementation en matiere d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles dans les departements d'outre-mer. Cette etude est conduite notamment en liaison avec le secretariat d'Etat aupres du Premier ministre charge de l'environnement et de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs ainsi qu'avec le ministere de l'economie et des finances.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11550

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1623